

## **Consultation régionale des OSC de l'Afrique de l'Ouest sur la sortie de la catégorie des PMA, en référence au PAI et aux ODD 2030**

Dakar, Sénégal  
21-22 juin 2017

### Déclaration des OSC de l'Afrique de l'Ouest

Nous, représentants des organisations de la société civile (OSC) des PMA en Afrique de l'Ouest, réunis à Dakar, au Sénégal, sous la bannière de l'Observatoire des PMA, la plate-forme mondiale des OSC des PMA, du 21 au 22 juin 2017, dans le cadre de la Consultation régionale sur la sortie de la catégorie des PMA, en référence au PAI et aux ODD 2030, avons beaucoup apprécié l'opportunité et l'espace offerts pour évaluer et exprimer nos points de vue sur les défis du développement des PMA d'Afrique de l'Ouest et leur sortie de la catégorie des PMA, comme convenu dans le Programme d'Action d'Istanbul (PAI), adopté en 2011 lors de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA (ONU PMA-IV) à Istanbul, en Turquie. Nous avons discuté intensément de la synergie et de la cohérence entre le PAI et les ODD 2030 pour construire une Afrique de l'Ouest auto-soutenue, développée et prospère. Nous avons également évalué avec soin la mise en œuvre du PAI et son lien avec les ODD dans les PMA d'Afrique de l'Ouest. Quatre thèmes principaux ont été abordés dans la consultation: la pauvreté, les conflits et le développement ; le changement climatique et l'adaptation ; l'agriculture, la sécurité et la souveraineté alimentaire ; et le commerce, le transfert de technologies et la coopération internationale. Les discussions ont abouti à la Déclaration suivante des OSC.

1. Une attention particulière doit être accordée aux pays d'Afrique de l'Ouest qui ont traversé différentes formes de conflits internes ou qui connaissent une période de transition d-post-conflit armé douloureux. De même, de nombreux pays d'Afrique subsaharienne ont connu de graves catastrophes naturelles dans un passé récent, comme la sécheresse, ce qui a provoqué la famine et la faim chez plusieurs millions de personnes. Certains pays d'Afrique de l'Ouest connaissent toujours des inondations, la désertification et la sécheresse chaque année

2. L'effet de l'épidémie d'Ebola en Afrique de l'Ouest a constitué un grand traumatisme pour les personnes qui ont survécu et perdu leurs proches. Il est urgent de renforcer les capacités et les mécanismes nationaux et régionaux pour résoudre les crises existantes et protéger les populations contre les catastrophes naturelles et l'effet de l'épidémie d'Ebola dans la région. Par conséquent, nous

exhortons la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union africaine et le reste de la communauté internationale à fournir une assistance adéquate et appropriée aux PMA d'Afrique de l'Ouest pour trouver des solutions viables, prévenir les conflits, protéger les populations contre les catastrophes naturelles et surmonter des défis croissants en matière de santé publique.

3. Il est nécessaire d'atténuer la violence transfrontalière en mettant l'accent sur la mise en œuvre des accords régionaux, l'Agenda 2063 de l'Union africaine, ainsi que le Programme d'Actions d'Istanbul (PAI). Nous exhortons les gouvernements des pays les moins avancés d'Afrique de l'Ouest à intégrer les stratégies de prévention et de résolution pacifique des conflits, de construction et de réconciliation nationale dans les plans nationaux de développement.

4. Les PMA de l'Afrique de l'Ouest ont une forte dépendance à l'égard des ressources naturelles, ce qui les rend particulièrement vulnérables au changement climatique. Les États de l'Afrique de l'Ouest ont mené des communications nationales initiales (CNI) et des programmes d'action nationaux d'adaptation (PANA). Mais ils attendent avec impatience des ressources provenant des fonds climatiques, tels que le Fonds vert pour le climat, le Fonds d'adaptation, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds pour le développement minimal et d'autres fonds décaissés dans le cadre de programmes mondiaux et bilatéraux. Il est urgent que les pays développés remplissent leur engagement visant à mobiliser conjointement 100 milliards de dollars par an, dont une part importante devrait être allouée pour le développement durable et la protection de l'environnement en Afrique de l'Ouest. Nous réitérons que c'est une question de survie pour les PMA que les pays développés respectent le principe des restructurations communes mais différenciées et les capacités des uns et des autres.

5. Les pertes et les dommages ont été une conséquence importante du changement climatique dans les États de l'Afrique de l'Ouest. Nous appelons à un financement adéquat de la composante Perte et Dommage pour faire face au changement climatique.

6. À la suite du changement climatique croissant, il y a des millions de victimes et de survivants obligés de quitter temporairement ou de façon permanente leur lieu de résidence habituel. Nous appelons à la protection des droits humains, des migrants climatiques, en révisant la Convention de 1951 sur les réfugiés et son Protocole de 1967, ou en établissant un nouveau protocole.

7. Plusieurs manifestations du changement climatique, en particulier la sécheresse, les inondations et les hausses de températures, représentent une grave menace pour la production agricole, le cheptel, la pêche et la souveraineté alimentaire dans cette région. Nous saluons les efforts des États de l'Afrique de l'Ouest qui ont développé une gamme de réponses et de programmes pour la réalisation de la alimentaire et nutritionnelle de la région. Nous demandons aux gouvernements de traduire leurs engagements politiques dans des programmes concrets, inclusifs et efficaces.

8. Les organismes de développement bilatéraux et multilatéraux devraient fournir des ressources techniques et financières prévisibles et accessibles pour lutter contre le changement climatique dans la région. Nous appelons à inverser le récent déclin de l'aide publique au développement (APD) et à faire respecter par les partenaires au développement leurs promesses d'allouer l'équivalent de 0,2 pour cent de leur PNB aux PMA.

9. Il est important de protéger les agriculteurs pauvres et vulnérables contre les effets néfastes des hausses des importations et des chutes de prix. Nous appelons à la mise en œuvre immédiate d'un accès au marché sans droits de douane et sans contingentements, sur une base durable, réaffirmant l'octroi d'un Traitement Spécial et Différencié (TSD) pour les PMA. Au sein de TSD, il devrait être plus facile pour les PMA d'invoquer le mécanisme de sauvegarde spécial, un instrument qui permet de freiner des augmentations inattendues dans l'importation de produits agricoles de pays fortement subventionnés du Nord. En outre, les PMA devraient avoir suffisamment de flexibilité pour désigner un nombre approprié de produits en tant que produits spéciaux et rendre ces produits éligibles à un traitement flexible.

10. Les producteurs de coton dans les pays C3 (Bénin, Burkina Faso et Mali) font face à un défi majeur dans la commercialisation de leurs produits en raison de l'accès restreint au marché international et des subventions importantes accordées par les États-Unis, l'Union Européenne et la Chine à leurs producteurs de coton. Nous demandons la suppression immédiate des subventions allouées aux producteurs de coton des pays développés

11. Les appels d'offres publics et les réserves publiques de produits sont des instruments inestimables pour soutenir les programmes de sécurité alimentaire dans les PMA, car ils garantissent non seulement des aliments bon marché à des millions de résidents urbains et ruraux pauvres et souffrant de la faim . Ils constituent également un mécanisme de soutien des prix à des millions de petits agriculteurs pauvres en ressources, qui ne devrait être soumis à aucune restriction.

12. Nous soulignons l'importance d'améliorer le commerce intra-régional, car il est la clé du développement durable et en particulier pour la sécurité alimentaire. Les blocs régionaux en Afrique devraient travailler ensemble pour améliorer le commerce intra-africain, réduire et éventuellement éliminer les obstacles non commerciaux pour créer un marché commun africain à l'avenir.

13. Nous appelons toutes les parties prenantes à utiliser et appliquer rapidement les exemptions accordées au titre des régimes de droits de propriété intellectuelle de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) et de l'Accord sur les Accords sur les Droits de la Propriété Intellectuelle liés au Commerce (ADPIC).

14. Pour assurer l'accès à des médicaments et des vaccins abordables pour tous dans le contexte de la réalisation de l'Objectif n ° 3 des ODD pour une vie saine et la promotion du bien-être pour tous à tous les âges, nous appelons le régime de l'OMC et toutes les parties concernées à protéger les droits des PMA, en particulier dans les pays d'Afrique de l'Ouest, d'utiliser pleinement les dispositions de l'Accord sur les ADPIC en ce qui concerne les flexibilités pour protéger la santé publique et, en particulier, d'accéder aux médicaments pour tous. Dans le même temps, nous apprécions l'extension supplémentaire de la date limite de conformité jusqu'en 2033, puisque les circonstances sur lesquelles la prolongation est convenue existent encore. .

15. Nous espérons que la Banque de technologie stimulera les innovations nécessaires à la création de capacités productives. Nous espérons également que la Banque de la propriété intellectuelle soutiendra les pays d'Afrique de l'Ouest dans la construction d'un transfert national de technologies, de la propriété intellectuelle et de la facilitation.

16. Nous exhortons les gouvernements des PMA de l'Afrique de l'Ouest à promouvoir l'égalité de genre et à garantir dans leurs stratégies de développement la pleine jouissance par les femmes de leurs droits, tels qu'ils sont consacrés par les lois nationales, régionales et internationales. Leur participation à l'entreprenariat, à l'innovation ainsi que dans la formulation des politiques et à la prise de décisions, est cruciale dans la réalisation des objectifs de développement de chaque pays.

17. Nous exhortons les gouvernements des PMA d'Afrique de l'Ouest et les partenaires au développement à élaborer une stratégie nationale et des lignes directrices limitées dans le temps et axées sur les résultats en tenant compte de la mise en œuvre effective des ODD à l'horizon 2030, du Programme d'Action d'Addis Abéba , du cadre de Sendai pour la réduction des catastrophes et de la Convention-cadre de Paris sur le changement climatique, pour que ces cadres bénéficient aux pays sortant de la catégorie des PMA, comme l'indique l'examen à mi-parcours du PAI en 2016.

18. Nous appelons également tous les gouvernements, les partenaires au développement et les Organisations de la Société Civile (OSC) à renforcer les partenariats internationaux et à soutenir le leadership national et l'appropriation nationale afin de créer un avenir meilleur pour les millions de personnes en situation de risque dans cette région.

19. Les OSC sont des partenaires entiers et indépendants de plein droit. Par conséquent, nous appelons tous les gouvernements et les partenaires au développement à poursuivre et à renforcer les politiques garantissant leur participation à la prise de décision dans les processus de développement nationaux, régionaux et internationaux. Nous continuerons à prendre part au monitoring et au suivi de la mise en œuvre du PAI.



20. Nous saluons vivement la détermination avec laquelle les populations et les mouvements sociaux de l'Afrique de l'Ouest travaillent sans relâche à rendre leurs pays véritablement indépendants, démocratiques et centrés sur le développement durable.

En conclusion, nous remercions notre hôte ARCADE, l'Observatoire des PMA et les participantes et participants présents à Dakar, au Sénégal, pour leur contribution au succès de cette Consultation régionale en Afrique de l'Ouest.